



# Feuille explicatif aux parents

## ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuille explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 17 juin 2025.

### RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE 2024-2025

#### D'où sommes-nous partis?

- Notre école est située dans un milieu à la fois rural et urbain. Le quartier est en développement
- Nous accueillons 3 classes de préscolaire, 5 classes au premier cycle, 4 classes au deuxième cycle, 4 classes au troisième cycle et 6 classes spécialisées.
- Clientèle multiethnique ( 20% de la clientèle)
- Nous avons un service de garde accueillant environ 150 élèves.

#### Quels ont été nos objectifs cette année?

**Objectif 1: Réduire le nombre d'élèves qui se disent fréquemment victime de violence verbale et physique à l'école d'ici juin 2025.**

**Objectif 2: Augmenter le sentiment de sécurité des élèves et leur confiance envers les intervenants de l'école qui interviennent.**

#### Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Le QSVE-R (2024) note 8 % de propos à connotation sexuelle qui rendent mal à l'aise et 2% de gestes déplacés à connotation sexuelle.
- En fonction du questionnaire maison portant sur le sentiment de sécurité à l'école (avril 2025), 5% des élèves expriment qu'un ou des élèves ont eu des gestes ou des mots déplacés à connotation sexuelle envers eux.

### QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?

#### Mesures préventives

- Enseignement explicite des règles de vie aux élèves et à tous les membres du personnel;
- Implantation du programme Parapluie.
- Valorisation des comportements positifs.
- Activités en lien avec la semaine thématique de la bienveillance ayant lieu au mois d'avril tous les ans.
- Comptoir de prêt;
- Souligner activement le mois de l'Autisme (avril), le jour de la réconciliation (chandail orange, 30 septembre), journée de lutte contre l'intimidation (chandail rose, dernier mercredi de février) et la journée pour la persévérance scolaire (chandail vert, 12-16 février).
- Outils proposés dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles (mars) – Temps d'arrêt dans toutes les écoles du Québec, outils pour le personnel scolaire, pour les élèves et pour les parents.

#### Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Programme d'éducation à la sexualité dans le cadre du cours Culture et citoyenneté québécois
- Programme Parapluie
- Ateliers avec l'ADPEC, le CISSO et le GRIS

#### Mesures de sécurité

- Surveillance active, vigilance des intervenants
- Atelier avec l'ADPEC, Programme Parapluie

#### Formations obligatoires

- Formation obligatoire pour le réseau scolaire sur l'intimidation et la violence (ministère) – « Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel ».



## QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

### Conditions facilitantes

- Intervention rapide lors d'une dénonciation.
- Efficacité des suivis-2-1-1.
- Communication avec les parents lors d'un événement majeur.
- Efficacité de l'équipe T.E.S.

### Difficultés rencontrées

- Méconnaissance du plan de lutte
- Besoin de renforcer l'harmonisation des interventions.
- Certains élèves récidivent malgré les interventions et les sanctions données.

## QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

### Atteinte des objectifs

- Baisse de la violence physique et légère diminution de la violence verbale grâce aux mesures de prévention.
- Hausse du sentiment de sécurité chez les élèves et amélioration perçue de l'intervention du personnel.
- Personnel mobilisé, mais besoin de renforcer l'harmonisation des interventions et la résolution pacifique des conflits.
- L'objectif 2 est considéré comme étant atteint. Un nouvel objectif sera proposé en lien avec la sécurité et le développement du vivre-ensemble, particulièrement sur la cour d'école.

### Retombées auprès des élèves, du personnel

- Élèves plus outillés et plus en confiance pour demander de l'aide et se sentir en sécurité à l'école.
- Personnel plus concerné par l'accompagnement et l'intervention en situation de violence.
- Le sentiment de sécurité global s'est amélioré (76% à 91%).

## QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE ?

### Concernant les mesures préventives

- Proposition d'un nouvel objectif: Assurer la sécurité et développement du vivre- ensemble chez nos élèves, particulièrement sur la cour d'école.
- Le comité mieux-vivre poursuit son travail sur le plan d'action axée autant sur le plan de lutte que sur ses priorités;
- Poursuite de la surveillance axée sur l'intervention auprès des élèves + modelage
- Enseignement des quatre étapes de la gestion de conflit
- Mise en place d'un espace de résolution de conflit (cour d'école)
- Implantation du programme Hors-Piste (développement des compétences psychosociales, promotion du bien-être psychologique et établissement d'un milieu sain et bienveillant).
- Mise en place des Acti-Leaders.

### Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

- Diffusion du feuillet explicatif du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Production d'une communication aux parents expliquant le fonctionnement de la gestion des comportements à l'École de la Petite-Ourse et particulièrement la différence entre violence, intimidation et conflit.
- Les parents sont encouragés à communiquer rapidement avec l'école pour dénoncer toute situation.
- Réinvestissement à la maison des apprentissages lors des ateliers Hors-Piste.
- Inviter des parents à participer à des actions liées à la prévention de la violence.
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école et de façon constructive à la résolution de la situation.

### Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

- **Dénonciation:** Encourager les élèves victimes ou témoins à dénoncer à un intervenant de l'école.
- **Confidentialité:** Rappels de la nécessité de discuter des dossiers dans un lieu approprié.
- **Mesures de soutien et d'encadrement:** Rappels concernant la démarche d'intervention et la rendre explicite pour tout le personnel de l'école. Implication des T.E.S. et de l'équipe de direction.
- **Sanctions applicables:** S'assurer de l'application de la démarche d'intervention.
- **Mesures de suivi:** Maintenir le suivi 2-1-1 et maintenir la collaboration avec les parents.

### Particularités associées à la violence à caractère sexuel

- **Dénonciation:** Encourager les élèves victimes ou témoins à dénoncer aux adultes de l'école.
- **Confidentialité:** Rappels de la nécessité de discuter des dossiers dans un lieu approprié.
- **Mesures de soutien et d'encadrement:** Rappels concernant la démarche d'intervention et la rendre explicite pour tout le personnel de l'école. Implication des T.E.S. et de l'équipe de direction. Communication et signalement au DPJ au besoin. Soutien à l'élève et référence aux partenaires externes au besoin.
- **Sanctions applicables:** S'assurer de l'application de la démarche d'intervention.
- **Mesures de suivi:** Maintenir le suivi 2-1-1 et maintenir la collaboration avec les parents.
- Se référer au protocole d'intervention: comportements sexualisés et violence sexuelle.